

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1 - OBJET

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations du prestataire, représentée par Marielle COSSART et de ses clients dans le cadre de la vente missions externalisées de secrétariat, d'assistantat administratif, d'assistance commerciale et de tous travaux internet, de bureautique et de rédaction pour particuliers et professionnels.

Les prestations pourront être réalisées au domicile du client, dans les locaux de son entreprise ou à distance en télétravail.

### 2 - DEVIS ET VALIDITÉ DE LA COMMANDE

Un devis gratuit sera émis sur demande ou pour toute prestation spécifique sur la base des informations communiquées par le Client et indiquant le détail des prestations à effectuer.

Pour confirmer sa commande le Client signe le devis incluant les présentes CGV au verso, avec la date et la mention "Bon pour accord ».

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis et devra être réglé directement auprès de Marielle Cossart. Le solde devra être réglé à réception de la facture et dans un délai de 30 jours maximum, directement auprès de Marielle Cossart dont les coordonnées figurent sur les devis et factures et ce par chèque, paypal, carte bancaire, virement bancaire ou espèce contre récépissé.

### 3 - DROIT DE RÉTRACTATION - ANNULATION - RESILIATION

Pour les prestations ponctuelles, si le Client souhaite annuler une prestation pour laquelle le devis a déjà été signé, il doit en informer Marielle Cossart, par écrit, dans les sept (7) jours suivant la signature et avant le début de l'intervention.

Si le Client annule sa prestation alors qu'elle est en cours de réalisation, la prestation est considérée comme due.

Pour les prestations régulières (au mois ou à l'année), le Client ou Marielle Cossart peuvent résilier le contrat, par écrit, sept (7) jours avant la fin du mois en cours.

Au cas où le Client serait dans l'incapacité, soit d'assumer ses obligations nécessaires à la bonne exécution du contrat par Marielle Cossart, soit de payer les factures dans les conditions précisées dans le présent contrat, Marielle Cossart peut suspendre l'exécution de ses obligations contractuelles envers le Client, aux torts du Client.

### 4 - EXÉCUTION DE LA COMMANDE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Marielle Cossart Secrétaire Indépendante s'engage à accomplir conformément au devis accepté les prestations commandées et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du Client, dans la mesure de ses disponibilités.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de Marielle Cossart Secrétaire Indépendante tous les éléments nécessaires à l'exécution des prestations définies. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner soit un report des prestations, soit une annulation de la commande.

### 5 - RESPONSABILITÉ

Marielle Cossart Secrétaire Indépendante s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter ses obligations avec tout le soin en usage dans sa profession. Marielle Cossart Secrétaire Indépendante mettra en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques confiés par le Client. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence Marielle Cossart Secrétaire Indépendante de toute responsabilité. Les documents confiés à Marielle Cossart Secrétaire Indépendante pour l'exécution de ses prestations restent la propriété du client, qui en assume les conditions d'utilisation. Marielle Cossart Secrétaire Indépendante ne peut être tenue responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse en cas d'inexactitude des contenus confiés.

### 6 - CONFIDENTIALITÉ

Marielle Cossart Secrétaire Indépendante s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations communiquées pendant ou après la réalisation de ses prestations, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

Marielle Cossart Secrétaire Indépendante s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière que ce soit, sauf obtention préalable de l'autorisation écrite du Client.

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie.

Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature : visuelles ou orales, ou sur quelque support que ce soit. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

### 7 - TARIFICATION

Les honoraires de Marielle Cossart Secrétaire Indépendante sont établis sur la base du devis ou de l'accord arrêté entre le Client et le Prestataire. Toutes heures de prestations commencées seront dues et facturées, le client sera dans l'obligation de régler l'heure facturée. Le prix est net et en euro. La TVA n'est pas appliquée - article 293B du Code Général des Impôts.

Les prix des prestations à la signature du devis sont fermes et définitifs.

Les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année.

Majoration de 25 % pour les missions effectuées après 18 h 30, en - de 24h ou les samedis.

Majoration de 50 % pour le Dimanche et jours fériés.

### 8 - ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

### 8 - MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Marielle Cossart Secrétaire Indépendante établit une facture à chaque fin d'intervention ponctuelle, ou mensuellement pour les interventions régulières.

Les prestations sont réglées à réception de la facture soit par chèque, carte bancaire, virement bancaire ou espèce contre récépissé.

Sauf accord préalable entre les parties, Tout retard de paiement ou tout paiement partiel fera courir de pleins droits des intérêts de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur et ce à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture impayée jusqu'au règlement effectif et intégral.

Pour tout défaut de paiement à l'échéance convenue Marielle Cossart pourra suspendre son intervention jusqu'au paiement intégral des sommes dues.

Cette suspension du contrat et ses conséquences éventuelles seront à la charge exclusive du client.

### 9 - RÉCLAMATIONS ET COMPÉTENCES

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la cessation des présentes conditions de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, il sera porté devant le Tribunal de Commerce 2 boulevard Limbert, BP 21063, 84097 Avignon cedex9